

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 10 mai 2010

Conseillers présents : BAZIN Nicolas, COLIN Pascal, DILLSCHNEIDER Jean-Paul, FAIVRE Michel, GAILLARD Simon, GULLAUD Claude, MAIROT René, MARTIN François, MARTIN Valérie, NOIROT Michel, THOUVENOT Yveline, VAGNE Jean-Pierre –

Excusé : Martine DONEY (procuration à Jean-Paul DILLSCHNEIDER),
Michel BENOIT.

Secrétaire de séance : René MAIROT

Ordre du jour :

- 1 – Urbanisme –
- 2 – Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols –
- 3 – Convention relative au transport et au traitement des déchets verts dans les points expérimentaux –
- 4 – Planning de garde à la benne –
- 5 – Validation du cahier des charges national d'exploitation forestière –
- 6 – Délibérations :
 - * Contribution au réseau ERDF pour le lotissement Vouillot
 - * Convention avec l'Agglo pour les déchets verts
 - * Zone d'activité d'intérêt communautaire de Pouilley les Vignes
 - * Dégrèvement de la redevance Assainissement pour M. Pointurier
- 7 – Questions diverses -

La réunion du Conseil débute à 20h 30 par la lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2010. Aucune remarque n'est formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - Urbanisme

- CORNU Emmanuel : 1 rue du Mouthier – DP pour création de 3 fenêtres de toit pour l'aménagement de combles.

→ Demande de pièces complémentaires, qui augmente le délai d'instruction.

- VIALARD Philippe : 12, rue du Craquelin – DP pour création d'un garage métallique de 14 m², la construction sera faite en limite de propriété.

→ Avis favorable.

2 – Modification simplifiée du POS

Il a été remarqué une erreur dans la rédaction de la dernière modification du POS (2009). En effet une erreur matérielle s'est glissée concernant la zone UB (les clôtures séparatives de propriété étaient limitées à 1.60 m, or dans le nouveau règlement il est écrit 1.20 m).

C'est pourquoi un avis a été affiché afin de modifier cette erreur. Le Conseil Municipal devra valider ce changement lors de la prochaine réunion de conseil.

3 – Convention relative aux déchets verts

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la C.A.G.B. au sujet de la prolongation de l'expérimentation d'un point relais de déchets verts.

Il en rappelle les grandes lignes :

- chaque commune assurera le fonctionnement de son point relais, veillera à la conformité des déchets verts déposés dans le caisson, prendra en charge le coût de location de la benne de 30 m³ ;
- le SYBERT assurera le transport et le traitement des déchets verts –
- une convention tripartite entre la C.A.G.B., la commune et le SYBERT définira entre autres les modalités de déclenchement de rotation des bennes, l'obligation par la commune de trouver une solution avec le prestataire pour les déchets non-conformes, les conditions d'établissement et de transmission des récapitulatifs mensuels des enlèvements –
- à l'issue de la période d'expérimentation, la C.A.G.B. établira un bilan en vue de la détermination des suites à donner à cette opération –

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fontain :

- confirme sa volonté de participer à cette expérimentation
- et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite entre la C.A.G.B., le SYBERT et la commune de Fontain concernant la mise en place de cette expérimentation point relais déchets verts.

4 – Planning de garde de la benne des déchets verts

La benne sera à disposition du 5 juin au 30 octobre

<u>Juin 2010</u>		<u>Septembre 2010</u>	
Samedi 5	Nicolas BAZIN	Samedi 4	René MAIROT
Samedi 12	Yveline THOUVENOT	Samedi 11	Nicolas BAZIN
Samedi 19	Valérie MARTIN	Samedi 18	Yveline THOUVENOT
Samedi 26	Michel BENOIT	Samedi 25	Valérie MARTIN
<u>Juillet 2010</u>		<u>Octobre 2010</u>	
Samedi 3	Pascal COLIN	Samedi 2	Michel BENOIT
Samedi 10	Martine DONEY	Samedi 9	Pascal COLIN
Samedi 17	François MARTIN	Samedi 16	Martine DONEY
Samedi 24	Jean-Pierre VAGNE	Samedi 23	François MARTIN
Samedi 31	Claude GULLAUD	Samedi 30	Jean-Pierre VAGNE
<u>Août 2010</u>			
Samedi 7	Simon GAILLARD		
Samedi 14	Michel NOIROT		
Samedi 21	Jean-Paul DILLSCHNEIDER		
Samedi 29	Michel FAIVRE		

5 – Validation du cahier des charges national d'exploitation forestière

Il est proposé à la commune de signer une convention pour l'exploitation et la gestion durable des forêts, qui règlemente les bonnes pratiques d'exploitation, c'est le label PEFC, label de qualité. Cet exposé entendu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

6 – Délibérations :

➤ *Convention relative aux déchets verts*

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la C.A.G.B. au sujet de la prolongation de l'expérimentation d'un point relais de déchets verts.

Il en rappelle les grandes lignes :

- chaque commune assurera le fonctionnement de son point relais, veillera à la conformité des déchets verts déposés dans le caisson, prendra en charge le coût de location de la benne de 30 m3 ;
- le SYBERT assurera le transport et le traitement des déchets verts –
- une convention tripartite entre la C.A.G.B., la commune et le SYBERT définira entre autres les modalités de déclenchement de rotation des bennes, l'obligation par la commune de trouver une solution avec le prestataire pour les déchets non-conformes, les conditions d'établissement et de transmission des récapitulatifs mensuels des enlèvements –
- à l'issue de la période d'expérimentation, la C.A.G.B. établira un bilan en vue de la détermination des suites à donner à cette opération –

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fontain :

- confirme sa volonté de participer à cette expérimentation
- et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite entre la C.A.G.B., le SYBERT et la commune de Fontain concernant la mise en place de cette expérimentation point relais déchets verts.

➤ Convention ERDF – Lotissement :

Suite à la délibération du 24 mars 2003 instaurant le principe de la PVNR, ERDF propose une convention afin que la commune contribue au financement des travaux de raccordement électrique du lotissement VOUILLOT, qui seront effectués sur une partie communale.

Ce coût sera refacturé au lotisseur.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

➤ Validation du cahier des charges national d'exploitation forestière

Il est proposé à la commune de signer une convention pour l'exploitation et la gestion durable des forêts, qui règlemente les bonnes pratiques d'exploitation, c'est le label PEFC, label de qualité.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

➤ ZA de Pouilley-les-Vignes

Vu les dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 11 février 2010 définissant les modalités de transfert de la zone d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes entre la CAGB et la commune de Pouilley-les-Vignes,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à 12 voix pour, 0 contre et 1 abstention sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes entre la CAGB et la commune de Pouilley-les-Vignes telles que définies par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon par une délibération en date du 11 février 2010.

➤ Dégrèvement de la taxe d'assainissement

Suite à une fuite importante d'eau, l'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain, en application de la délibération du 21 Février 2005 visée par les services préfectoraux le 25/02/2005 :

- décident de rembourser à M. Joseph POINTURIER la somme de 517.05 Euros correspondant au dégrèvement accordé par Gaz et Eaux, pour une fuite d'eau survenue au 8 bis rue de la Motte féodale –

soit : 1 149 m³ x 0.45 Euros = 517.05 Euros -

➤ Ligne de trésorerie

Le Maire informe le Conseil que la commune a actuellement une trésorerie serrée et afin d'éviter tous problèmes de trésorerie, il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain décident :

- De donner tout pouvoir au Maire d'engager par sa signature la Commune afin de contracter une ligne de trésorerie,

- Montant : 100 000 €
- Durée : 1 an

7 – Points divers

- Les dotations reçues à ce jour : sur les droits de mutation = 18 000 €, et celle sur la solidarité Rurale = 12 000 €.
- Information de la CAGB au sujet du diagnostic d'accessibilité : la société SOCOTEC a été retenue pour un montant HT de 93 000 € ; la participation de la commune sera comprise entre 1 et 1.14 € par habitant.
- Site internet de la commune : sa fréquentation est en augmentation constante (1 317 visites en avril).
- Suite à la demande de M. le Maire à la CAGB d'une aide financière afin de se mettre en conformité avec la législation relative à la sécurité incendie pour l'entreprise CORNU, la CAGB a répondu que ce n'est pas de sa compétence.
- Une demande de locaux a été faite pour l'installation d'un salon de coiffure.
- Mme GONIN remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée pour la classe verte.
- M. le Député, Jacques GROSPERRIN a sollicité la Commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes afin d'organiser une réunion des maires de sa circonscription le 12 juin 2010. Après discussion il est décidé d'accorder la gratuité de la salle (résultat du vote pour = 10, Abstentions = 2, contre = 1).
- Une lettre de Mme BULLY nous informe de la création de l'association S.E.L.I.V. 25, système d'échange local intervillages.
- Le Maire présente des cartes réalisées par l'agence foncière désignant les secteurs des zones urbaines et celles à urbaniser dans les années futures, permettant ainsi de visualiser la consommation foncière. Cette étude a été missionnée par la CAGB.
- M. GULLAUD, responsable fêtes et cérémonies fait part d'un courrier des anciens combattants souhaitant que l'apéritif soit offert par la commune, lors de l'assemblée générale du samedi 15 mai. Le Conseil donne son accord, et cet apéritif sera servi par les conseillers présents.
- M. GULLAUD informe que suite à une réunion organisée à Saône, il est proposé par la CAGB de 'chapeauter' l'enseignement musical de tous les villages du plateau, en regroupant toutes les activités en une seule association. Le Conseil demande à M. GULLAUD de se rapprocher de M. Michel TIROLLE président de l'association des loisirs de Fontain.
- Bilan du nettoyage de printemps du 24 avril : succès mitigé vu le nombre de participants à cette manifestation.
- Mme Yveline THOUVENOT signale qu'il y aura bientôt une réunion de la commission communication afin de préparer la Gazette du mois de juin.
- Michel FAIVRE interroge le CM sur les perspectives d'évolution de la commune en termes démographique et économique, notamment à l'occasion de la modification prochaine des documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire et des membres du Conseil répondent

Le POS actuel de la commune va être effectivement repensé et actualisé. La mise en œuvre de ce travail suppose que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui s'appliquera à la fin de cette année aux 133 communes de l'agglomération bisontine, soit définitivement arrêté.

Par ailleurs le Gouvernement doit faire connaître le contenu de la loi dite Grenelle 2 qui donnera les termes de certaines obligations qui s'appliqueront nationalement notamment en terme d'économie de l'espace, d'environnement et de maîtrise de l'énergie.

Enfin une étude est en cours, menée par Gaz et Eaux concernant le réseau de distribution de l'eau notamment sur Fontain, cet élément étant de nature à augmenter ou réduire les possibilités d'accueil de nouvelles constructions.

Le village de Fontain, de par sa situation, n'a pas vocation à s'étendre de façon conséquente. Pour ce qui est de l'accueil de nouvelles activités économiques, il existe des possibilités mais elles devront être étudiées dans le cadre du SCOT.

Nous avons 3 années pour faire ce travail, sachant que l'ensemble des éléments qui cadreront la réflexion ne sera réuni qu'à la fin de 2010.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **Lundi 21 juin à 20h 30** -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Vu par Nous, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Maire de FONTAIN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales –

A Fontain, le 14 mai 2010